



## Plafonds de loyers 2010 - LOI GIRARDIN

### **Dispositif pour l'outre-mer (loi Girardin)**

**Les plafonds mensuels de loyers en euros par mètre carré, charges non comprises, sont fixés depuis 2010**

#### Lieu de location

DOM (départements d'outre-mer), à Saint-Martin, à Saint-Barthélémy et Mayotte

150€

Saint -Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises

189€

\* Pour les baux conclus en 2010, ces plafonds de ressources correspondent au revenu imposable de l'année N-2, c'est-à-dire celui de l'année 2008.



## Plafonds de ressources 2010 - LOI GIRARDIN

Imposition du foyer du locataire	Plafonds annuels de ressources	
	DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte	Polynésie française : Nouvelle Calédonie ; îles Wallis et Futuna ; Terres australes et Antarctiques françaises et Saint- Pierre-et-Miquelon
Personne seule*	2 5 5 9 0 €	22 583 €
Couple marié	34 173 €	41 767 €
Personne seule ou couple marié ayant une personne à charge	41 096 €	44 183 €
Personne seule ou couple marié ayant deux personnes à charge	49 609 €	46 599 €
Personne seule ou couple marié ayant trois personnes à charge	5 8 3 6 2 €	49 826 €
Personne seule ou couple marié ayant quatres personnes à charge	65 772 €	53 055 €
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	+ 7 337 €	+ 3 388 €